



JULES LÉGER
Gouverneur général
[L.S.]
CANADA

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Tous Ceux à qui par les présentes parviendront ou qu'icelles pourront de quelque manière concerner,

Salut:

PROCLAMATION

Le sous-procureur général du Canada
D. S. THORSON
son avis au Parlement;

} ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de Nous reconstruire aussitôt que faite se pourra avec Notre peuple du Canada, et d'obtenir

Nous faisons connaître Notre volonté et plaisir royal de convoquer un parlement et Nous déclarons en outre que, sur et suivant l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons aujourd'hui même donné ordres en vue de l'émission de Nos Brefs d'élection en due forme et conformément à la loi, lesquels Brefs porteront la date du neuvième jour de mai 1974, arrêteront comme jour de scrutin le huitième jour de juillet 1974 et seront rapportables le trente et unième jour de juillet 1974.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce neuvième jour de mai en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-troisième de Notre Règne.

Par ordre

Le sous-registrare général du Canada
P. M. PITFIELD

DIEU SAUVE LA REINE